



le Grenelle de la Mer

SAINT DENIS DE LA REUNION

La Réunion

17 juin 2009

Grand témoin :

- Isabelle AUTISSIER, vice-présidente du groupe de travail de concertation nationale 1

Nombre estimé de participants : 105

I. Introduction

Le Préfet de La Réunion rappelle que la France est la deuxième puissance maritime et que la mer représente un secteur économique de tout premier rang pour la France, qui se doit d'avoir une politique maritime à la hauteur des surfaces qu'elle détient. C'est pourquoi le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable a décidé de la mise en œuvre du Grenelle de la Mer. Dans ce cadre des groupes de travail ont été constitués au niveau national, avec une bonne représentation des départements d'Outre Mer. 800 propositions ont émergées des quatre groupes. Deux couples clefs ont été mis en avant : on ne peut fonder de relation fortes, féconde et durable entre la mer et la terre sans une alliance solide entre gouvernance et connaissance et entre protection et développement. Pour l'île de La Réunion, quatre programmes ont été retenus :

- l'énergie marine renouvelable et les activités maritimes connexes ;
- la gestion intégrée des zones côtières ;
- la pêche et l'aquaculture durables et régionalement intégrés ;
- la création d'un pôle scientifique maritime et littoral et le développement des métiers de la mer.

Philippe Berne, Vice-Président du Conseil régional, rappelle que différentes actions sont menées depuis 1995, dont la création du parc national et de la réserve marine. La Région a cherché à mener un processus de gestion intégrée des zones côtières dans un espace où les conflits d'usage sont importants, entre le récif corallien, les plages, les arrières plages et les villes construites à proximité. Des solutions sont définies actuellement, mais il reste à traiter la question de la gouvernance : il convient de mettre en place un dispositif permettant à tous de travailler ensemble sur le long terme. Sur ce point, Philippe Berne souhaite que le Grenelle de la Mer permette d'assurer une cohérence entre tous les projets concernant l'île de La Réunion, en traitant aussi bien de la législation et de la réglementation, des finances et de la formation et des actions concrètes.

Isabelle Autissier explique que, le Grenelle de la Mer a pour objectif de proposer une politique maritime pour les cinquante prochaines années. Il est l'occasion de réunir des acteurs qui travaillent tous dans le secteur de la mer, mais qui ne se rencontrent jamais. La présence des acteurs de terrain a permis, lors des réunions nationales des groupes de travail, de formuler des constats et des propositions générales. Isabelle Autissier souligne que les points de convergence entre les acteurs ont été nombreux et la majorité des propositions ont fait l'objet d'un consensus.

II. Restitution des 4 ateliers

1. La délicate rencontre de la mer et de la terre

Eric Banel présente les propositions de l'atelier national. S'agissant de la gouvernance, deux propositions sont retenues ici :

- assurer la continuité entre le bassin hydrographique, le littoral et la mer ;
- mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux

La question de la création d'un ministère de la mer reste ouverte.

S'agissant de la connaissance et de la recherche, quatre propositions sont présentées : mieux connaître les écosystèmes ;

- définir de grandes orientations pour la recherche en mer au niveau national ;
- coordonner et approfondir les connaissances ;
- mettre en réseau les organismes de recherche ;
- renforcer les systèmes d'information et d'observation.

S'agissant de la gestion des milieux et de la prévention des risques, deux propositions sont mises en avant :

- protéger les espaces naturels et le paysage et veiller au bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020 ;
- tenir compte du changement climatique.

S'agissant de l'aménagement équilibré entre la protection et le développement m

- donner de la cohérence aux outils existants en la matière, en ayant une vision globale ;
- favoriser le transport durable

La cinquième ambition concerne le développement durable des activités économiques en zone côtière et en mer.

Isabelle Autissier indique que le groupe de travail national a insisté sur le fait que la connaissance n'était pas suffisante et ne circulait pas assez. En outre, le littoral ne peut être considéré comme un trait, il convient de prendre en compte tout l'espace situé entre les montagnes et les fonds marins. Par ailleurs, la biodiversité et un environnement naturel sain ont un coût, mais ils ont aussi une valeur, tant patrimoniale que d'usage. Nous avons besoin de cette biodiversité pour vivre.

Patrick Beyronneau souligne sa fierté d'avoir fait entendre la voix de l'Outre Mer dans le cadre du Grenelle de la Mer. Il a revendiqué la création du Pôle Mer et de la Maison de la Mer, qui vise à mettre en avant les compétences et les connaissances concernant la mer à La Réunion, sachant qu'actuellement, les Réunionnais ont tendance à tourner le dos à la mer.

Madame Zip, collectif du lagon de Saint-Leu, considère que la réserve marine dégrade le paysage. Emmanuel Tasset, conservateur de la réserve marine, rappelle que la réserve marine a été créée afin de mettre fin à la dégradation du récif corallien. Un plan de gestion est en cours de rédaction pour la réserve, avec l'ensemble des partenaires (collectivités, services de l'Etat, acteurs économiques, riverains, acteurs associatifs).

Monsieur SIRI, président de l'association de pêcheurs traditionnels, souligne l'importance du patrimoine réunionnais. Il comprend que des règles soient mises en place, mais ne peut accepter l'interdiction d'activités traditionnelles pour les Créoles. Un intervenant demande que les règles et la raison de leur mise en place soient bien expliquées à tous. Il regrette globalement le manque de transmission d'informations et d'éducation à La Réunion. Philippe Berne reconnaît la nécessité d'informer sur les règles et sur les projets mis en œuvre sur l'île.

Monsieur Forestier, représentant de la fédération française de sports sous-marins, demande l'installation d'épave en faible profondeur pour l'apprentissage de la plongée. Ce dernier présente en effet des vertus pédagogiques, les Réunionnais prenant conscience, en plongeant, que l'ensemble des déchets jetés à terre se retrouve dans la mer. Monsieur Andrieu, sauveteur en mer, insiste sur la nécessité d'informer les habitants que tout ce qui est jeté dans les ravines se déverse dans la mer.

Un intervenant juge nécessaire de s'interroger sur l'économie réunionnaise. Il prend l'exemple du sucre de canne, qui est transporté vers la France métropolitaine, alors qu'elle pourrait être importée d'un pays plus proche. On limiterait ainsi la production de CO₂. Isabelle Autissier indique que 10 sites pilotes sont proposés pour réfléchir aux conséquences du réchauffement climatique. A La Réunion, il s'agit de traiter de la montée des eaux, de la migration de la faune et des cyclones.

Emmanuel Reillard, représentant des terres australes et antarctiques françaises souligne que ces terres sont un lieu très intéressant concernant la restauration des milieux naturels. Elles proposent qu'une certification spécifique pour les pêches de l'Océan indien soit mise en place.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Eric Banel énonce les constats :

- la méconnaissance de la biodiversité et des fonds marins ;
 - le potentiel très important, qui pourrait permettre le développement d'activité durable.
-
- Il présente les propositions du groupe national :
 - établir un état de référence des écosystèmes marins ;
 - mettre en place un observatoire de la biodiversité marine ;
 - renforcer la thématique mer dans la recherche ;
 - développer de manière coordonnée les activités maritimes, en cherchant à avoir une vision commune entre les différents partenaires ;
 - imaginer le port du futur : développer des infrastructures innovantes, en faisant de La Réunion un fer de lance du trafic maritime dans l'Océan indien et développer les ports de pêche comme les ports de plaisance ;
 - favoriser l'émergence d'une filière de démantèlement de navires et créer des moyens de transport plus économe et plus favorable au développement durable ;
 - développer la compétitivité du pavillon français ;
 - développer le secteur des énergies marines renouvelables, en ayant une stratégie ambitieuse et en aidant les acteurs dans leurs démarches administratives, doter en particulier l'Outre Mer d'une capacité en énergie marine ;
 - s'intéresser aux autres potentialités, notamment le tourisme, la pêche, tant côtière qu'au large, et l'aquaculture ;

La question du développement des aires marines protégées fait en outre débat, de même que l'idée d'obliger les restaurateurs à se fournir en produits locaux.

Monsieur Guillaumar, comité des pêches, précise que les chiffres des aires marines n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les protecteurs de l'environnement et les pêcheurs. Certaines organisations écologiques et les représentants du secteur de la pêche ont toutefois trouvé un accord sur la méthodologie de mise en place d'aires marines protégées.

Un participant s'interroge sur la gouvernance régionale concernant la pêche. Monsieur BERNE souligne que les pays riverains ne sont pas les acteurs principaux de la pêche dans l'Océan indien. Une coopération régionale, avec la création de conserveries et d'un pôle recherche, permettrait de rétablir la situation.

Jean-Louis Bardet, responsable de la gestion du système électrique, estime que La Réunion ne peut obtenir son autonomie énergétique qu'en utilisant l'énergie de la mer. L'initiative partenariale pour l'émergence des énergies marines est à l'origine de collaborations entre les acteurs de l'énergie, dans le cadre de centres d'essais, dont l'objectif sera de tester des prototypes pour l'énergie marine. Deux ou trois sites seront sélectionnés et raccordés au réseau électrique et il paraît important que La Réunion porte sa candidature, d'autant qu'elle dispose de tous les atouts (houle de surface et capacité thermique en profondeur).

Un participant estime également que la question l'énergie thermique marine est stratégique pour La Réunion, car elle traite du lien entre la mer et la terre, utilise le réchauffement de l'eau de l'Océan indien et favorise le co-développement régional et international. Il s'agit en outre d'un enjeu de développement durable. Un partenariat de recherche est déjà en cours pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un démonstrateur d'énergie thermique des mers à La Réunion. Il paraît nécessaire que l'île soit site pilote pour l'ETM et non uniquement un lieu de recherche. Christophe Rat souligne que l'ETM permet, outre de produire de l'électricité, de fabriquer de l'eau potable, de développer les systèmes d'aquaculture, assurant ainsi la sécurité alimentaire de l'île. Les coproduits sont très nombreux, mais nécessitent une recherche approfondie.

Pierre Beige, responsable d'un centre technique d'aquaculture, juge essentiellement de mettre en place des systèmes de production d'aquaculture innovants, au large, en lien par exemple avec les systèmes d'énergie thermique marine.

3. La mer, une passion à partager

Eric Banel présente les propositions, qui concernent essentiellement l'Outre Mer :

- mettre l'Outre Mer au centre des préoccupations ;
- sensibiliser les publics ;
- communiquer sur les enjeux liés à la mer ;
- promouvoir l'Outre Mer tant au niveau national qu'international ;
- faire venir la mer à l'intérieur du pays, sensibiliser, en particulier les enfants, et faire connaître l'environnement marin ;
- développer des métiers autour de la mer, en se dotant d'une formation maritime de qualité, via notamment la validation des acquis de l'expérience ;
- développer un réseau d'aires marines protégées, faire connaître le patrimoine maritime.

Christophe Rat, Directeur de l'AREM, estime que les acteurs de la mer doivent être formés sur les changements climatiques. Françoise de la Barre, directrice du pôle de compétitivité de La Réunion, se réjouit que le pôle mer mutualise les dispositifs de recherche et développement de l'île. Elle juge nécessaire de renforcer ces structures de recherche. Mathieu Arreau, chargé de mission à l'AREM, mène des actions de sensibilisation auprès des enfants et espère que le pôle mer permettra de les développer. Daniel Boyer, Nation Réunionnaise, souligne le problème de l'illettrisme à La Réunion. Une meilleure formation des pêcheurs paraît nécessaire.

Véronique Palomar, journaliste, espère que le Grenelle de la Mer sera l'occasion de diffuser des informations sur la mer auprès des Réunionnais, qui ne considèrent pas la mer avec grand intérêt. Elle souhaite pouvoir indiquer aux habitants quelles valeurs ajoutées la mer peut leur apporter, en termes d'énergie, d'emplois, de formation, etc. Elle attend un discours positif, et non des interdictions, concernant la mer à la Réunion.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

- Eric Banel rappelle que le Grenelle s'inscrit dans une démarche européenne de mise en place d'une politique maritime et dans un environnement international. Il présente les propositions concernant la gouvernance :
- accroître la surveillance et le contrôle des activités maritimes ;
- planifier les espaces maritimes en ayant une vision stratégique tenant compte des différents usages ;
- donner les moyens aux territoires d'Outre Mer d'être au centre de la gestion de leur espace maritime, avec une politique maritime locale ;
- créer des conseils de la mer et du littoral, ainsi qu'un fonds national, pour financer les projets.

Pour La Réunion, l'articulation entre la politique locale, la politique nationale et la politique européenne est un enjeu essentiel. Par ailleurs, la question des droits d'usage a fait l'objet d'un débat au sein du groupe de travail, de même que la création d'un ministère de la mer.

Mathieu Arreau, chargé de mission à l'AREM, estime que la difficulté essentielle pour les projets menés à La Réunion concerne la gouvernance. Les différents schémas d'aménagements et projets sont menés en parallèle, sans que les acteurs ne se rencontrent ni travaillent ensemble. Olivier Pronier, responsable des applications maritimes d'une entreprise privée, regrette également le cloisonnement entre les projets à l'heure actuelle à La Réunion, car il empêche parfois de progresser, notamment dans la recherche.

Le représentant de la SREPEN s'intéresse à la cohérence et à la hiérarchisation des projets. Les Réunionnais se mobilisent, partagent les diagnostics, se mettent d'accord sur les actions, mais ne parviennent pas à définir ensemble une gouvernance, faute de trouver un point d'accord sur la hiérarchisation et la cohérence. De ce fait, les projets n'avancent pas.

Monsieur Borgel souligne que le pôle régional mer travaillera avec les pôles de compétitivité et assurera la coordination de la recherche.

III. Réactions aux propositions des groupes de travail

Les thématiques propres à l'île de La Réunion ont été prises en compte dans le cadre des groupes de travail nationaux. Aucun groupe de travail local n'a été constitué pour formuler des propositions dans le cadre strict du Grenelle de la Mer. Ne figurent donc ici que les réflexions faites par les participants à la réunion.

Le Préfet rappelle en introduction que le Grenelle se base sur les deux couples clefs suivants : pas de relations fortes, féconde et durable entre la mer et la terre sans une alliance solide entre gouvernance et connaissance et entre protection et développement. Il poursuit cinq ambitions : la gouvernance, la connaissance, la protection, l'aménagement, et le développement durable. Quatre programmes concernent plus particulièrement l'île de la Réunion :

- l'énergie marine renouvelable et les activités maritimes connexes ;
- la gestion intégrée des zones côtières ;
- la pêche et l'aquaculture durables et régionalement intégrés ;
- la création d'un pôle scientifique maritime et littoral et le développement des métiers de la mer.

1. La délicate rencontre de la mer et de la terre

Eric BANEL rappelle les ambitions du groupe de travail :

la gouvernance

- assurer la continuité entre le bassin hydrographique, le littoral et la mer ;
- mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux ;
- Créer un ministère de la mer, est-ce nécessaire ? la question reste ouverte, *au niveau national comme à La Réunion.*

Il paraît intéressant de définir la politique de la mer au niveau locale pour l'île de la Réunion, en cohérence avec les politiques nationales et européennes.

La gouvernance semble être un problème récurrent à La Réunion.

connaissance et recherche

- mieux connaître les écosystèmes ;
- définir de grandes orientations pour la recherche en mer au niveau national ;
- coordonner et approfondir les connaissances ;
- mettre en réseau les organismes de recherche ;
- renforcer les systèmes d'information et d'observation.

Pour La Réunion, la création du pôle mer présente un intérêt, car l'île a besoin d'un pôle d'excellence, mais à condition que ce pôle ne se superpose pas aux structures existantes.

gestion des milieux et prévention des risques

- protéger les espaces naturels et le paysage ;
- veiller au bon état écologique. Objectif de bon état des eaux marines à horizon 2020 ;
- Tenir compte du changement climatique dans les méthodologies et les documents d'orientation.

Une question pour La Réunion : comment faire en sorte que les habitants, qui ne sont pas tournés vers la mer, prennent conscience de sa richesse et cherchent à la préserver. Il paraît indispensable d'apprendre aux habitants que tout ce qu'ils jettent sur terre se retrouve dans la mer. La plongée pourrait être un outil d'éducation.

La problématique du changement climatique devrait faire l'objet de plus d'informations et de recherches. Dans le cadre du projet de sites pilotes sur l'étude du réchauffement climatique, La Réunion devrait traiter de la montée des eaux, de la migration de la faune et des cyclones.

aménagement équilibré entre la protection et le développement économique

- donner de la cohérence aux outils existants en la matière, en ayant une vision globale ;
- favoriser le transport durable

Une question soulevée : pourquoi fabriquer à La Réunion le sucre de canne consommé en France métropolitaine alors qu'il pourrait être importé d'un pays plus proche ?

Développement durable des activités économiques en zone côtière et en mer

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Eric BANEL énonce les constats :

- la méconnaissance de la biodiversité et des fonds marins ;
- le potentiel très important, qui pourrait permettre le développement d'activité durable.

Il présente les propositions :

- établir un état de référence des écosystèmes marins ;
- mettre en place un observatoire de la biodiversité marine ;
- renforcer la thématique mer dans la recherche ;
- développer de manière coordonnée les activités maritimes, en cherchant à avoir une vision commune entre les différents partenaires ;
- imaginer le port du futur : développer des infrastructures innovantes, en faisant de La Réunion un fer de lance du trafic maritime dans l'Océan indien ; développer les ports de pêche comme les ports de plaisance ;
- favoriser l'émergence d'une filière de démantèlement de navires, et créer des moyens de transport plus économes et plus favorables au développement durable
- développer la compétitivité du pavillon français ;
- développer le secteur des énergies marines renouvelables, en ayant une stratégie ambitieuse et en aidant les acteurs dans leurs démarches administratives, doter l'Outre Mer d'une capacité en énergie marine ;
- s'intéresser aux autres potentialités, notamment le tourisme, la pêche, tant côtière qu'au large, et l'aquaculture ;

La question du développement des aires marines protégées fait en outre débat, de même que l'idée d'obliger les restaurateurs à se fournir en produits locaux.

Les avis sont partagés sur la réserve marine existant dans l'Ouest de l'île. Les participants insistent sur la nécessité de concertation entre les différents utilisateurs, et notamment avec les pêcheurs, avant toute nouvelle création. Il paraît préférable de ne pas donner de chiffre en termes de surfaces à protéger. Il convient en outre de bien expliquer les règles mises en place dans les réserves.

Une coopération régionale sur la pêche, avec la création de conserveries et d'un pôle recherche, aiderait à faire des pays riverains de l'Océan indien les premiers acteurs du secteur.

L'autonomie énergétique de l'île et la richesse que pourrait apporter l'énergie thermique des mers, tant en termes de recherche qu'en termes économiques est un sujet central du débat. La Réunion semble être le lieu idéal pour mener une expérimentation en matière d'énergie thermique des mers. En cas de succès, l'installation pourrait être associée à des installations d'aquaculture et de fabrication d'eau douce, ce qui traiterait la question de la sécurité alimentaire de l'île.

3. La mer, une passion à partager

Eric Banel présente les propositions, qui concernent essentiellement l'Outre Mer :

- mettre l'Outre Mer au centre des préoccupations ;
- sensibiliser les publics ;
- communiquer sur les enjeux liés à la mer ;
- promouvoir l'Outre Mer tant au niveau national qu'international ;

- faire venir la mer à l'intérieur du pays, sensibiliser, en particulier les enfants, et faire connaître l'environnement marin ;
- développer des métiers autour de la mer, en se dotant d'une formation maritime de qualité, via notamment la validation des acquis de l'expérience ;
- développer un réseau d'aires marines protégées, faire connaître le patrimoine maritime.

Un consensus se dégage pour considérer l'éducation et l'information des habitants de La Réunion, et en particulier des pêcheurs, comme un enjeu essentiel. Il paraît notamment nécessaire d'informer sur les projets menés sur l'île et sur les conséquences du réchauffement climatique.

La recherche mérite d'être coordonnée, dans le cadre des pôles de compétitivité et du pôle mer.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Eric Banel présente les propositions concernant la gouvernance :

- accroître la surveillance et le contrôle des activités maritimes ;
- planifier les espaces maritimes en ayant une vision stratégique tenant compte des différents usages ;
- donner les moyens aux territoires d'Outre Mer d'être au centre de la gestion de leur espace maritime, avec une politique maritime locale ;
- créer des conseils de la mer et du littoral, ainsi qu'un fonds national, pour financer les projets.

La question des droits d'usage a fait l'objet d'un débat au sein du groupe de travail, de même que la création d'un ministère de la mer.

Pour La Réunion, l'articulation entre la politique locale, la politique nationale et la politique européenne est un enjeu essentiel.

Les participants sont nombreux à souligner les difficultés en matière de gouvernance des projets. Les actions sont actuellement réalisées en parallèle et méritent d'être mieux hiérarchisées et coordonnées.